ID: 040-214001570-20220310-DE_02_2022-DE

02/2022



MAIRIE

Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Cor

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le 04 mars** 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS: Mme MJ.RUSKONE - M. J.WATIER - M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS - M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme LLESBATS - Mme C.LACOSTE - Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- - Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE - M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

Absents: M. C. VIGNEAU

Pouvoir: M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE

Membres en exercice: 19 Présents: 18

OBJET: Approbation du Compte de Gestion – Budget du camping municipal pour l'exercice 2021

M. le Maire donne la parole à M. Jean WATIER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale

pendant l'exercice budgétaire passé. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal
- Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture Exercice 2021
INVESTISSEMENT	2 875,36€	0,00€	241 106,13€	243 981,49€
FONCTIONNEMENT	201 545,77€	9 124,64 €	284 920,69 €	477 341,82€
TOTAL	204 421,13€	9 124,64 €	526 026,82 €	721 323,31 €

⁻Constate, pour la comptabilité de l'établissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS



⁻Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat